

ASSEDEL, L'Association européenne pour la défense des droits et des libertés, Strasbourg
9 Place de l'Esplanade 67000 Strasbourg, France | assedel.org

Rapport à destination du comité des droits économiques sociaux et culturels dans le cadre de l'examen périodique de la France

Rapport Juillet 2023

-

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Association européenne pour la défense des droits et des libertés



Introduction

L'Association européenne pour la défense des droits et des libertés (ASSEDEL) est une association à but non-lucratif créée en 2020 pour œuvrer, à travers ses projets et la soumission de rapports aux institutions de protection des droits de l'Homme, à la promotion des droits et libertés fondamentales au niveau local, régional et international

Nous souhaitons attirer l'attention du comité CESCRC sur certains points quant à l'application par la France du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en tenant compte des mécanismes et initiatives pris par la France et présentés dans son cinquième rapport périodique.

Introduction	2
I – Gestion de l'eau (Article 11)	3
II – Accès au logement (Article 11)	3
III – Expulsions des bidonvilles (Article 11)	4
IV – Pauvreté (Article 11)	5
V - Emplois précaires (Article 7)	6
V – Accès à la santé (Article 12)	6
VI – Conditions de travail des soignants (Article 7)	7
VII – Réforme du chômage (Article 11)	7
VIII – Réforme des retraites (Article 11)	8
IX – Egalité d'accès à l'éducation (Article 13)	9
Lien entre statut socio-économique et réussite scolaire.....	9
Recrudescence de l'impact des stéréotypes de genre dans les choix de poursuites d'études.	9
Conditions de travail des enseignants.	9
Accès à l'éducation des élèves en situation de handicap.	10

I – Gestion de l’eau (Article 11)

1. La France a été confrontée deux années de suite à des sécheresses importantes mettant en lumière une gestion de l’eau mal assurée et perfectible. La France est tenue de s’assurer d’une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur son territoire selon l’article L.211-1 du code de l’environnement¹. Cette gestion a pour but d’offrir un accès à la ressource en eau, essentiel au maintien d’un niveau de vie suffisant garanti par l’article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
 2. Suite à la sécheresse connue sur le territoire en 2022, un rapport d’inspection ministériel sur le retour d’expérience de la gestion de l’eau a été demandé. Le comité a mis en exergue plusieurs dysfonctionnements notamment sur l’anticipation et la réaction au niveau local des prévisions fournies par le ministère de la transition écologique. Il souligne aussi les délais d’adoption des mesures de restriction ainsi que le manque d’aboutissement des procédures de contrôle, ayant montré des manquements, comme autant de facteurs de ce dysfonctionnement.²
 3. La Cour des comptes, dans son rapport du 17 juillet 2023 fait état de moyens « trop faibles pour assumer les responsabilités auxquelles [l’Etat] prétend », d’une répartition complexe et difficilement compréhensible des responsabilités entre l’Etat et les collectivités locales allant même jusqu’à qualifier la gestion de l’eau d’ « exemple de décentralisation inachevée »³.
 4. Bien que l’Etat ait été alarmé des dysfonctionnements de son système de gestion de l’eau suite aux sécheresses de 2022, le système ne semble toujours pas être en capacité de répondre à cette problématique cette année alors même que les changements climatiques doivent nous alerter sur la nécessité d’apporter des réponses adaptées à leurs conséquences.
- **La France peut résoudre tous les dysfonctionnements liés à la gestion de l’eau et améliorer le système existant notamment dans l’articulation des compétences au niveau local et en prenant en compte les conséquences du réchauffement climatique.**

II – Accès au logement (Article 11)

5. Dans son examen du rapport périodique de la France en 2009, le comité alertait sur un nombre élevé de personnes et de familles vivant dans des logements insalubres ainsi que sur l’importance du nombre de personnes sans-abris⁴. Le comité notait par ailleurs que le nombre de places en hébergements d’urgence ne permettait pas de répondre à la demande de manière satisfaisante.
6. Nous constatons que ces chiffres restent extrêmement élevés et que, depuis l’examen de 2009, les mesures mises en place par la France pour améliorer l’accès au logement n’ont pas fait leurs preuves de manière satisfaisante.
7. La fondation Abbé Pierre révèle qu’en 2022, 4.1 millions de personnes étaient mal logées, le nombre de sans-abris a par ailleurs doublé depuis 2012, en parallèle, au début de l’année 2021, 4000 personnes n’ont pas obtenu de solution de logement après avoir appelé le 115.⁵
8. Parallèlement à ces chiffres, bien que des politiques d’amélioration de l’accès au logement aient été mises en place, sans résultats satisfaisants, le gouvernement a annoncé une baisse des APL de 5€ par ménage en 2017. De plus, la réforme de la contemporanéité des APL de 2021 fait des jeunes percevant le SMIC les grands perdants. 30% des allocataires ont perdu en moyenne 73€

¹ C.envir., art L211-11

² Rapport d’inspection ministériel, ‘Retour d’expérience sur la gestion de l’eau lors de la sécheresse 2022’

³ Cour des comptes, ‘La gestion quantitative de l’eau en période de changement climatique’, 17 juillet 2023.

⁴ Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, ‘Examen des rapports présentés par les Etats parties conformément aux article 16 et 17 du Pacte’, E/C.12/FRA/CO/3, 9 juin 2008

⁵ Fondation Abbe Pierre, ‘27^e rapport sur l’état du mal-logement en France 2022’.

et 18% ont gagné en moyenne 49€ selon l'IPP⁶. Le rapport de la fondation Abbé Pierre de 2023 constate que suite à cette réforme 500 000 ménages ont perdu les APL.⁷

9. La Cour des comptes dresse, en 2023, un « bilan mitigé » des politiques de logement, elle souligne que des politiques ambitieuses et un financement important ont été accordés à la question du logement, mais que ces actions n'ont pas mené à une amélioration significative de l'accès au logement⁸.
 10. La commission sur la relance durable de la construction de logements signale dans son rapport une importante crise de l'offre de logements relevant principalement du recul des populations face à la densification des espaces urbains ainsi que la diminution des recettes communales tirées de la fiscalité⁹. Dans le deuxième Tome de ce rapport, la commission attire l'attention du gouvernement sur l'importance, entre autres, de favoriser la transformation des bureaux en logement en engageant une réflexion sur les possibilités de diminution des coûts d'une telle transformation, ainsi que sur l'importance de mobiliser les logements vacants pour augmenter l'offre.¹⁰
- **La France peut rapidement mettre en place une politique d'augmentation significative de l'offre de logements dans les milieux sous tensions.**
 - **Elle peut également prendre en charge la totalité des personnes sans-abris en augmentant le nombre de places en hébergements d'urgence.**

III – Expulsions des bidonvilles (Article 11)

11. Les expulsions de bidonvilles en France sont nombreuses, souvent entreprises sans moyen de relogement des personnes expulsées, elles ne permettent pas d'atteindre une résorption pérenne de ces bidonvilles et de traiter leurs habitants avec dignité.
12. L'ONG Médecins du Monde dénonçait en 2019 les expulsions à répétition de ces habitants, selon l'ONG 17600 personnes vivaient dans des bidonvilles en 2019¹¹, ils étaient 22189 selon la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHLA) en 2021.¹²
13. Dans un rapport de 2021, la Commission Nationale consultative des droits de l'Homme constatait que 68% des expulsions pratiquées dans le Calais et à Grande-Synthe avaient eu lieu pendant la trêve hivernale, elle s'inquiétait également du nombre d'expulsion de bidonvilles cette année-là¹³.
14. Ces données, liées à l'expérience d'associations de terrains comme Utopia56, qui fait souvent état de matériel détruit par les forces de l'ordre (tentes détruites) et d'expulsions musclées, doivent nous alerter sur la nécessité pour l'Etat de mettre en place un réel mécanisme de relogement et de réinsertion pour les personnes expulsées. Cela doit passer, par exemple, par l'établissement préalable à l'expulsion et systématique d'un diagnostic social.
15. Cette mission est celle de la DIHAL, dont le travail et les programmes ont été salués par la CNCDH¹⁴. Malgré cela, l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels soulignait qu'en 2022, sur 1877 expulsions, seulement 3% ont été précédées d'un diagnostic social, l'organisme

⁶ IPP, Les aides au logement en temps réel : évaluation d'impact, Rapport n°35, Juillet 2021.

⁷ Fondation Abbe Pierre, '28^e rapport sur l'état du mal-logement en France 2023'

⁸ Cour des comptes, Notes thématiques 'Assurer la cohérence de la politique du logement face à ses nouveaux défis' Contribution à la revue des dépenses publique, Juillet 2023

⁹ Commission pour la relance durable de la construction de logements, 'Tome 1 – Diagnostic et mesures phares', 2021.

¹⁰ Commission pour la relance durable de la construction de logements, 'Tome II – Approfondissement du contrat local et autres mesures nationales'.

¹¹ Médecin du monde, 'La situation dans les bidonvilles en France', 2019, accessible à <<https://www.medecinsdumonde.org/sur-le-terrain/bidonvilles-en-france/>>

¹² Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, 'Résorption des bidonvilles – Point d'étape'2021.

¹³ Commission Nationale consultative des droits de l'Homme, 'La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie', 2021.

¹⁴ Ibid

ajoutait que des arrêtés d'expulsion sont « souvent pris sans justification suffisante » et que souvent « les personnes sont expulsées sans avoir eu le temps de faire valoir leurs droits devant un juge ».¹⁵

- **La France peut revoir sa politique de résorption des bidonvilles, la destruction de matériel et les déplacements musclés peuvent être proscrit.**
- **Les expulsions peuvent être systématiquement précédées d'un diagnostic social et une proposition de relogement peut être proposée à chaque personne expulsée.**

IV – Pauvreté (Article 11)

16. En France, ce sont les populations les plus précaires qui sont les plus fortement impactées par l'augmentation des prix. Malgré les actions mises en place par le gouvernement pour sauvegarder le pouvoir d'achat des Français, les ménages ont perdu en moyenne 720€ entre janvier 2021 et juin 2022 à cause de l'inflation.¹⁶ Les ménages les plus aisés sont moins touchés par l'augmentation des prix qui impact plus fortement les zones se trouvant hors unité urbaine.
 17. Le taux de pauvreté en France ne baisse plus depuis 35 ans (14.6% en 2020)¹⁷, preuve de l'échec permanent des gouvernements successifs à obtenir une baisse significative de la pauvreté.¹⁸ La France doit réagir efficacement en ciblant en particulier les populations les plus touchées par la pauvreté (chômeurs, familles monoparentales, immigrés) avec des mesures pérennes leur permettant d'acquérir des conditions de vie décentes et stables dans la continuité de l'article 7 du Pacte.
 18. Le gouvernement actuel ne semble pas aller dans ce sens en promouvant des mesures punitives et des paroles culpabilisantes pour les personnes sans emploi et aux revenus les plus modestes. La réforme du revenu de solidarité active annoncée par le président de la République prévoit notamment la réalisation de 15 à 20h d'activité par semaine, conditionnelle à la réception de cette aide. Il promeut également le renforcement du contrat d'engagement des bénéficiaires à travers l'accompagnement au retour à l'emploi, ce même accompagnement qui a été épinglé par la Cour des comptes en 2022 pour sa défaillance.¹⁹ Cette réforme inquiète sur le sort des personnes qui ne peuvent pas accéder au marché de l'emploi et sur la stigmatisation et la culpabilisation des bénéficiaires. Le montant du revenu de solidarité active ne permet pas de vivre dans des conditions suffisantes, de plus 30% des personnes y ayant droit n'en font pas la demande²⁰, une réforme qui en ressort l'accès n'est donc pas une réponse appropriée à l'aggravation de la précarité en France.
- **Les politiques visant à culpabiliser et à stigmatiser les personnes bénéficiant des minimas sociaux peuvent être abandonnées.**
 - **La France peut offrir aux personnes vivant dans la précarité des solutions pérennes pour en sortir.**

¹⁵ Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, 'Rapport annuel de l'Observatoire des expulsions collectives de lieux de vie informels', 1^{er} novembre 2021 – 31 octobre 2022.

¹⁶ INSEE, 'Entre janvier 2021 et juin 2022, la hausse des prix de l'énergie a entraîné une perte de pouvoir d'achat, malgré la mise en œuvre des mesures exceptionnelles', 19/12/2022, <<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6655850>>

¹⁷ INSEE, 'L'essentiel sur... la pauvreté', 12/06/2023, accessible à <<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5759045>>

¹⁸ Observatoire des inégalités, 'L'essentiel des données sur la pauvreté en France', 6 décembre 2022, accessible à <<https://www.inegalites.fr/L-essentiel-des-donnees-sur-la-pauvrete-en-France>>

¹⁹ Cour des comptes, 'Entités et politiques publiques – Le revenu de solidarité active', janvier 2022

²⁰ Ibid

V - Emplois précaires (Article 7)

19. Dans son examen du 3^{ème} rapport périodique de la France, le comité constatait avec inquiétude qu'une partie des travailleurs, notamment les jeunes, souffrait de la précarité de l'emploi « en raison de l'utilisation massive de contrats d'emploi à temps partiel, d'emploi temporaire et d'emploi à durée déterminée »²¹. Aujourd'hui l'emploi précaire impacte toujours fortement les populations plus exposées à la pauvreté.
 20. L'observatoire des inégalités note que les jeunes sont les plus touchés, notamment ceux qui ne détiennent pas de diplômes²². Les femmes sont légèrement plus touchées que les hommes²³.
 21. Bien que le chômage soit en recul et ne concerne que 2.2 millions de personnes en 2022, le mal-emploi reste élevé et touche 8 millions de personnes la même année.²⁴ Ce mode de vie est parfois choisi par les travailleurs, mais cet argument ne doit pas être utilisé pour justifier le niveau de précarité de l'emploi connu par la France. En effet, en 2021, seulement 9.5% des salariés en CCD ou intérim ont affirmé avoir choisi ce type de contrat²⁵.
 22. La précarité de l'emploi, lorsqu'elle est subie, ne permet pas aux travailleurs de vivre une vie confortable, elle les entrave dans leur capacité à se projeter, à faire des projets, mais aussi dans leur accès au logement décent.
- **La France peut permettre aux populations les plus touchées par le mal-emploi, et notamment aux jeunes, d'être accompagnés vers l'acquisition d'un contrat à durée indéterminée.**
 - **Cette lutte contre le mal-emploi nécessite que la France incite les entreprises à proposer des postes en CDI. Les postes en CDD peuvent, lorsque le travailleur le souhaite, n'être qu'une passerelle vers le CDI.**

V – Accès à la santé (Article 12)

23. Le secteur de la santé en France est marqué par un accès à la santé et des conditions de travail de plus en plus difficiles pour la population et les soignants.
24. Plusieurs institutions comme le Sénat et la Cour des comptes ont pointé du doigt le problème des déserts médicaux. Ces déserts médicaux affectent sévèrement certains départements français comme la Charente où 78% des médecins généralistes refusent de prendre de nouveaux patients ou la Seine-et-Marne où ce chiffre atteint 86%.²⁶
25. Le gouvernement a surtout misé sur des politiques incitatives pour rééquilibrer la qualité de l'accès aux soins sur le territoire. Cette méthode a prouvé son inefficacité et doit pousser le gouvernement à adopter de nouvelles mesures dans le but d'assurer à l'ensemble de la population un accès aux soins de qualité. Le Sénat proposait en 2020 d'instaurer « la régulation

²¹ Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 'Examen des rapports présentés par les Etats parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte', E/C.12/FRA/CO/3, 9 juin 2008

²² Observatoire des inégalités, 'Les jeunes adultes peu diplômés marqués par le travail précaire', 23 juin 2023, accessible à <<https://www.inegalites.fr/Les-jeunes-adultes-peu-diplomes-marques-par-le-travail-precaire>>

²³ Observatoire des inégalités, 'L'évolution de la précarité de l'emploi selon l'âge et le sexe', 1^{er} juin 2023, accessible à <<https://www.inegalites.fr/L-evolution-de-la-precarite-de-l-emploi-salarie>>

²⁴ Observatoire des inégalités, 'Mal-emploi : près de huit millions de personnes fragilisées', 16 juin 2023, accessible à <<https://www.inegalites.fr/Mal-emploi>>

²⁵ INSEE, 'Emploi, chômage, revenus du travail', 30/06/2022, accessible à <<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6453694?sommaire=6453776>>

²⁶ UFC Que choisir, 'Enquête auprès des médecins généralistes – Près d'un médecin traitant sur deux refuse de nouveaux patients' 21.11.2019, accessible à <<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-enquete-aupres-des-medecins-generalistes-pres-d-un-medecin-traitant-sur-deux-refuse-de-nouveaux-patients-n73175/>>

des installations » et envisageait même des « mesures coercitives » dont le modèle existe déjà dans d'autres pays européens.²⁷

- **Constatant l'inefficacité de la méthode incitative, la France peut adopter de nouvelles mesures sur la base des recommandations du Sénat pour lutter contre les déserts médicaux.**

VI – Conditions de travail des soignants (Article 7)

26. Le personnel de la fonction publique hospitalière est, de manière générale, plus confronté au dépassement des horaires prévus de travail, à la pression au travail et aux contraintes physiques et psychologiques que le reste des travailleurs.²⁸ Ils sont également plus soumis que le reste des travailleurs à la prise de somnifères, aux risques psycho-sociaux et à l'agressivité physique dans le cadre de leur travail. Ils sont aussi plus vulnérables aux arrêts de travail pour cause de stress professionnel²⁹.
 27. Ces conditions de travail se sont fortement dégradées pendant la crise du Covid-19 pendant laquelle les soignants étaient confrontés à un engorgement des hôpitaux et à une forte exposition au virus dont les effets étaient alors peu connus. Cette période a révélé l'ampleur des conséquences de l'abandon de l'hôpital public par les gouvernements successifs.
 28. Ces conditions de travail ont des conséquences désastreuses sur la santé des travailleurs, mais aussi sur celle des patients. La très forte pression exercée sur les soignants devant gérer un trop grand nombre de patients mène inexorablement à des cas de maltraitance et de négligence des patients.
 29. Les conditions de travail difficiles des soignants s'accompagnent, pour certaines catégories comme les aides-soignantes/aides-soignants ou les infirmières/infirmiers d'une des rémunérations les plus faibles de l'ensemble des pays de l'OCDE³⁰. Bien que les salaires aient été revalorisés, ils ne permettent pas de faire face convenablement à la forte inflation actuelle.
- **Le gouvernement peut prendre les mesures nécessaires à l'amélioration des conditions de travail des soignants en investissant dans le recrutement du personnel soignant et dans l'augmentation des salaires.**

VII – Réforme du chômage (Article 11)

30. La réforme du chômage entreprise par le gouvernement est intervenue à un moment où le mal emploi était déjà élevé en France. Cette réforme retire des droits à une population qui connaît déjà une très grande précarité, aujourd'hui elle co-existe avec la baisse du pouvoir d'achat dû à la forte inflation existant en France et fragilise des populations déjà touchées par la précarité.
31. La réforme de 2023 prévoit un durcissement des règles d'indemnisation, hors outre-mer, et son adaptation à la situation du marché du travail en France.

²⁷ Sénat, MM. Hervé MAUREY et Jean-François LONGEOT 'Rapport d'information fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable (1) par le groupe de travail sur les déserts médicaux (2)', 29 janvier 2020

²⁸ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, 'L'exposition à de nombreuses contraintes liées aux conditions de travail demeure, en 2019, nettement plus marquée dans le secteur hospitalier qu'ailleurs', novembre 2021.

²⁹ ODOXA, 'Etat de santé des soignants et des personnels hospitaliers', jeudi 22 septembre 2022

³⁰ OCDE iLibrary, Panorama de la santé 2021 : Les indicateurs de l'OCDE 'Rémunération du personnel infirmier', accessible à https://www.oecdilibrary.org/sites/fea50730ft/1/3/8/7/index.html?itemId=/content/publication/fea50730-ft&_csp_=3364ebf8f7cff241599891cc6f929959&itemIGO=oecd&itemContentType=book

La réforme de l'assurance chômage a pour effet de réduire de 25% la durée maximale des droits pour les nouveaux bénéficiaires³¹. Sans retournement de conjoncture économique, 300 000 allocataires (soit 12%) devraient perdre leur indemnité à l'horizon 2027.³²

32. C'est autant de personnes qui risquent de se retrouver avec des minimas sociaux comme seuls moyens de subsistance, les plongeant d'autant plus profondément dans la précarité.

- **La France peut instaurer un suivi important des conséquences de la réforme du chômage sur les populations les plus fragiles.**

VIII – Réforme des retraites (Article 11)

33. La réforme des retraites, et notamment les méthodes employées par le gouvernement français pour ne pas la soumettre au vote des représentants du peuple à l'Assemblée nationale, a fait l'objet d'importantes protestations en France et interroge sur la légitimité démocratique dont elle bénéficie³³.

34. L'étude d'impact accompagnant le projet de loi a révélé, dans un premier temps, que cette réforme impacterait plus sévèrement les femmes qui partiront en moyenne plus tard que les hommes à la retraite et qui travailleront également en moyenne plus longtemps³⁴. Le gouvernement n'a pas su faire preuve de sincérité dans sa communication sur cette disparité entre homme et femme issue de la réforme des retraites, alors que certains ministres comme Franck Riester ont assumé cette inégalité subie par les femmes suite à cette réforme, la première ministre a refusé de reconnaître cette réalité.

35. En repoussant l'âge légal de départ à la retraite, les catégories socio-économiques ne sont pas touchées de façon équitable. Selon l'INSEE, l'écart de l'espérance de vie entre les hommes les plus riches et les plus pauvres s'élève à 13 ans, l'étude révèle également que dans les 5% de la population la plus pauvre en France, 25% des hommes sont déjà morts à l'âge de 62 ans alors que dans les 5% de la population la plus riche, seuls 5% des hommes sont déjà morts au même âge. Comme le souligne l'article d'OXFAM, « riches et pauvres ne sont pas égaux face à la mort »³⁵, une part importante de la population la plus pauvre en France n'accédera pas à la retraite.

36. Alors que plus d'un million de français âgés de 53 à 69 ans ne touchent pas de pensions de retraite ou de revenus d'activité,³⁶ majoritairement des femmes, cette réforme risque d'accroître le nombre de personnes en incapacité de finir leur carrière à taux plein et qui se verront basculer dans la précarité.

³¹ Unédic, 'Effets de l'adaptation des règles d'assurance chômage à la conjoncture', février 2023, accessible à <<https://www.unedic.org/publications/effets-de-ladaptation-des-regles-dassurance-chomage-la-conjoncture>>

³² Ibid

³³ ASSEDEL, 'Soumission de l'ASSEDEL pour la Commission de Venise concernant l'usage de l'article 49.3 de la constitution française', 28 juin 2023, accessible à <<https://assedel.org/fr/soumission-de-lassedel-pour-la-commission-de-venise-concernant-lusage-de-larticle-49-3-de-la-constitution-francaise-2/>>

³⁴ Rapport sur les objectifs et les effets du projet de réforme des retraites, Janvier 2023, accessible à <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiTqobKk6-AAxVNU6QEhd3TakkQFnoECBcQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.legifrance.gouv.fr%2Fcontenu%2FMedia%2Ffiles%2Fautour-de-la-loi%2Flegislatif-et-reglementaire%2Factualite-legislative%2F2023%2Fplfrss_ecox2300575l_rapport_annexe_cm_23.01.2023_0.pdf&usg=AOvVaw1MZ0rjqffuXjKCztd9AQ7j&opi=89978449>

³⁵ OXFAM France, 'Réforme des retraites : une réforme injuste, inutile, impopulaire', 18 janvier 2023, accessible à <<https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/reforme-retraites-injuste/>>

³⁶ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, Aurélien D'Isanto, Jérôme Hananel et Yoann Musiedlak, 'Un tiers des seniors sans emploi ni retraite vivent en de sous du seuil de pauvreté', 19/09/2018, accessible à <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/un-tiers-des-seniors-sans-emploi-ni-retraite-vivent-en-dessous-du>

- **La France peut remédier à l'injustice que subiront les femmes suite à l'instauration de la réforme des retraites.**
- **Les situations des personnes les plus pauvres et des personnes dont le travail provoque une usure physique peuvent être reconsidérées par le gouvernement dans le contexte de la réforme des retraites.**

IX – Egalité d'accès à l'éducation (Article 13)

Lien entre statut socio-économique et réussite scolaire

37. L'enquête PISA de 2018 démontre des résultats inquiétants concernant le lien entre le statut socio-économique d'un élève et sa réussite scolaire. Lorsqu'on le compare au sein des pays de l'OCDE, c'est en France que ce lien est le plus marqué. Le rapport révèle que les enfants venants des milieux les moins privilégiés ont moins de chances de réussir leur scolarité en France que les enfants venant de familles aisées.³⁷
38. Ce lien a notamment des impacts sur le parcours des élèves dans le supérieur, selon le même rapport : « parmi les élèves ayant de bons résultats dans PISA, un sur cinq ne prévoit pas de faire des études supérieures quand il vient d'un milieu défavorisé alors que cette proportion est très faible quand il vient d'un milieu favorisé »³⁸.

Recrudescence de l'impact des stéréotypes de genre dans les choix de poursuites d'études.

39. Les élèves français témoignent d'attentes professionnelles fortement marquées par les stéréotypes de genre selon l'enquête PISA 2018. Ce constat est notamment frappant dans le cas des filières scientifiques qui sont, de plus en plus, désertées par les filles. Le Collectif Math&Sciences dresse un constat alarmant sur l'impact de la réforme du lycée général de 2019. On constate une diminution de plus d'un quart des effectifs de filles dans le domaine scientifique depuis l'instauration de la réforme, on observe également que trois fois moins de filles suivent un enseignement de mathématiques de plus de six heures par semaine lorsque l'on compare l'année 2021 à l'année 2019. La note du collectif parle d'un « retour en arrière de 20 ans dans la lutte contre les inégalités filles garçons pour les sciences »³⁹.

Conditions de travail des enseignants.

40. L'enquête PISA 2018 constate qu'en France les élèves se sentent moins soutenus par leurs enseignants que dans le reste des pays de l'OCDE.⁴⁰
41. Ce constat peut être lié aux conditions de travail des enseignants en France. Un rapport du Sénat révèle que les enseignants français passent en moyenne plus de temps à enseigner devant leurs élèves que les enseignants des autres pays européens. Pourtant, leur rémunération est inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE.⁴¹
42. Le corps enseignant français connaît une perte d'attractivité, le Sénat parle même de « pénurie de professeur » et d'une « chute structurelle du nombre de candidats » aux concours de

³⁷ Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), 'Résultats du PISA 2018', accessible à <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiFnqzZ566AAxVMRaQEhZDeAAcQFnoECAGQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.oecd.org%2Fpisa%2Fpublicati ons%2FPISA2018_CN_FRA_FRE.pdf&usg=AOvVaw3zZ9rTED3taRehJvW2gqZ1&opi=89978449>

³⁸ Ibid

³⁹ Collectif Math&Sciecnes, 'Réforme du lycée : vers des sciences sans filles ?', 4 octobre 2022, accessible à <<https://smf.emath.fr/actualites-smf/22104reformelyceefillessciences>>

⁴⁰ Ibid 34

⁴¹ Sénat, M. Gérard LONGUET, 'Rapport d'information fait au nom de la commission des finances (1) sur la comparaison européenne des conditions de travail et de rémunération des enseignants' session ordinaire de 2021-2022.

l'enseignement du second degré ainsi que d'une hausse du nombre d'enseignants démissionnaires⁴².

43. Enfin, le rapport soutient que les enseignants français ne se sentent pas valorisés par la société et se sentent mal perçus au sein de la population.⁴³

Accès à l'éducation des élèves en situation de handicap.

44. En 2022, la Défenseure des droits alertait sur les difficultés d'accès à l'éducation que connaissent les enfants en situation de handicap⁴⁴. Elle rappelait que malgré l'augmentation des moyens humains et financiers alloués à cette question essentielle de l'éducation en France, beaucoup d'enfants se retrouvaient sans solution de scolarisation pour la rentrée. En 2021, 20% des saisines de la Défenseure des droits relatives aux droits de l'enfant concernaient la difficulté pour les enfants en situation de handicap d'accéder à l'éducation⁴⁵.
45. L'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI) a lancé l'initiative #jaipasecole⁴⁶ pour recenser le nombre de parents n'ayant pas de solution pour scolariser leurs enfants en situation de handicap. Aujourd'hui, cet hashtag contient plus de 800 témoignages.

- **Ce constat peut alarmer le gouvernement et le pousser à prendre des mesures pour instaurer une réelle équité entre les élèves de tout milieu, notamment en promouvant l'accès aux études supérieures.**
- **La France peut impérativement promouvoir l'accès aux filières scientifiques auprès des filles afin de lutter contre l'effet provoqué par la réforme des lycées.**
- **La France peut réagir au constat alarmant qui se dresse sur le cas de l'enseignement français. Des mesures peuvent être prises pour relancer l'attractivité de cette profession afin d'offrir aux élèves français une plus grande qualité d'apprentissage.**
- **La France peut proposer des solutions adaptées à chaque enfant en situation de handicap pour assurer le droit à l'éducation (Article 13), comme elle s'est engagée à le faire en ratifiant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.**

⁴² Ibid p 45-47

⁴³ Ibid, p. 49

⁴⁴ Défenseur des droits, 'Rentrée scolaire : la défenseure des droits alerte sur l'accès à l'éducation des enfants en situation de handicap', 26 août 2022, accessible à <<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communique-de-presse/2022/08/rentree-scolaire-la-defenseure-des-droits-alerte-sur-lacces-a>>

⁴⁵ Ibid

⁴⁶ <https://marentree.org/>